Louis DULIEU

LA MÉDECINE A MONTPELLIER

Tome IV

DE LA PREMIÈRE A LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

1re PARTIE

LES PRESSES UNIVERSELLES

C

DL-14031989-05292

A L'ATTENTION DU LECTEUR

Afin que l'iconographie de cet ouvrage soit aussi complète que possible, nous avons tenu à présenter au lecteur le maximum de documents illustrés. Certains d'entre eux nous sont malheureusement parvenus dans un état défectueux mais nous avons préféré les reproduire quand même, pensant qu'ils offraient un intérêt documentaire certain.

LA MÉDECINE A MONTPELLIER

TOME IV

DE LA PREMIÈRE A LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

328
80 LR7
59 144
(4, I)

DU MÊME AUTEUR

– *Charles-Louis Dumas (1765-1813).* Montpellier, Causse - Graille - Castelnau, 1942. Épuisé.

– *Essai historique sur l'Hôpital Saint-Eloi de Montpellier (1183-1950).* Montpellier, C. Déhan, 1953. Ouvrage couronné par l'Académie de médecine. Épuisé.

– *L'internat des hôpitaux de Montpellier (1732-1957). Son origine et son histoire,* Annuaire de l'internat des hôpitaux de Montpellier publié sous la direction de Gaston Giraud. Montpellier, Causse - Graille - Castelnau, 1958. Épuisé.

– *Ambroise Paré et la chirurgie au XVIe siècle.* Éditions de l'Accueil. Faits de civilisation, 1967. Épuisé.

– *Origine et histoire de l'internat des hôpitaux de Montpellier.* Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée. Annuaire de l'internat des hôpitaux de Montpellier publié sous la direction de Gaston Giraud. Avignon, Aubanel, 1968. Épuisé.

– *Lamalou-les-Bains et son histoire.* Montpellier, Causse et Cie, 1970. Épuisé.

– *Lamalou-les-Bains et son histoire. Son livre d'or.* Montpellier, Causse et Cie, 1971. Épuisé.

– *La pharmacie à Montpellier de ses origines à nos jours.* Avignon, les Presses Universelles, 1973. Ouvrage couronné par l'Académie de pharmacie. Épuisé.

– *La chirurgie à Montpellier de ses origines au début du XIXe siècle.* Avignon, les Presses universelles, 1975. Ouvrage couronné par l'Académie de chirurgie.

– *La médecine à Montpellier. Tome I : Le Moyen Age.* Avignon, les Presses Universelles, 1975. Ouvrage couronné par l'Académie française.

– *La médecine à Montpellier. Tome II : La Renaissance.* Avignon, les Presses Universelles, 1979. Ouvrage couronné par l'Académie française.

– *La Faculté des sciences de Montpellier de ses origines à nos jours.* Avignon, les Presses Universelles, 1981.

– *La médecine à Montpellier. Tome III :* 1re partie. *L'âge classique.* Avignon, les Presses Universelles, 1983. Ouvrage couronné par l'Académie française.

– *Les hôpitaux de Montpellier et leur histoire* (avec Amédée - Charles Cruzel). Anduze, AZ Offset, 1985.

– *La médecine à Montpellier. Tome III :* 2e partie. *L'âge classique.* Avignon, les Presses Universelles, 1986.

A PARAÎTRE

– *La médecine à Montpellier. Tome IV, 2e partie.*

680585

Louis DULIEU

Docteur en médecine, docteur ès lettres,
Ancien secrétaire général de la Société internationale d'histoire de la médecine,
Ancien vice-président de la Société française d'histoire de la médecine,
Secrétaire général de la Société montpelliéraine d'histoire de la médecine,
Lauréat des Académies française, de médecine, de chirurgie et de pharmacie,
Prix "Médecine et culture" 1987 de l'Institut des sciences de la santé.

61

LA MÉDECINE A MONTPELLIER

Tome IV

DE LA PREMIÈRE A LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE
(1re partie)

LES PRESSES UNIVERSELLES

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE
20 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS DE 1 A 20
RÉSÉVÉS A L'AUTEUR
80 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS DE 21 A 100
SPÉCIALEMENT IMPRIMÉS
AU NOM DES SOUSCRIPTEURS
ET 300 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS DE 101 A 400
QUI CONSTITUENT L'ÉDITION ORIGINALE

EXEMPLAIRE N° 00268

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

A la mémoire
d'Antoine-Léon BOYER

1re partie

L'HISTOIRE

CHAPITRE I

LE COLLÈGE NATIONAL DE MÉDECINE

(1792 - 1794)

Le 12 août 1792 fut un jour de deuil pour les Universités françaises que l'Assemblée législative venait d'anéantir d'un trait de plume. Montpellier, ville universitaire par excellence, ressentit plus que tout autre peut-être, ce coup du sort qui réduisait à néant les efforts accumulés par tant et tant de générations de savants pour que leurs Écoles connussent un renom universel. C'en était fini de l'École de droit qu'avait illustrée PLACENTIN ; les étudiants en médecine ne feraient plus retentir les rues de leurs chansons rabelaisiennes ; et le Collège Saint-Côme, encore tout neuf, ne serait plus animé du va-et-vient des élèves en chirurgie. Les Montpelliérains étaient atterrés mais qui aurait osé s'élever contre une décision prise par la toute puissante assemblée parisienne ? Montpellier d'ailleurs, comme toutes les villes de province, s'était mise au diapason et des comités révolutionnaires avaient pris en main les destinées de la cité. L'heure n'était pas aux protestations mais ce que personne n'osait dire tout haut, beaucoup le pensaient tout bas, si bien que les Montpelliérains, pourtant si divisés par ailleurs, décidèrent tacitement de sauver leurs Écoles.

Bien entendu, il n'était pas question de s'opposer aux ordres de Paris. Les Écoles furent fermées dans les jours suivants, dès que la nouvelle eut été confirmée mais le registre des bacheliers de l'Université de médecine se contenta de porter après la dernière inscription en date du 25 août 1792, la mention suivante : *avoir pris vacances le dit jour*, inscription pleine de promesses, vacances n'étant pas synonyme de fermeture.

En cette circonstance, les Montpelliérains s'avérèrent de remarquables diplomates et la reconquête du terrain perdu se fit sans bruit, par petites étapes.

Tout d'abord, le corps enseignant ayant été déchu de ses droits de propriété, la municipalité, d'accord avec les autorités départementales, confisqua les locaux destinés aux Écoles comme elle le fit pour l'évêché et pour bien d'autres bâtiments. Désormais, si les professeurs se livraient à quelque enseignement dans leurs anciennes Écoles, c'est aux conseillers municipaux qu'ils auraient affaire beaucoup plus qu'au lointain Gouvernement de Paris. Or le conseil municipal, de même que le

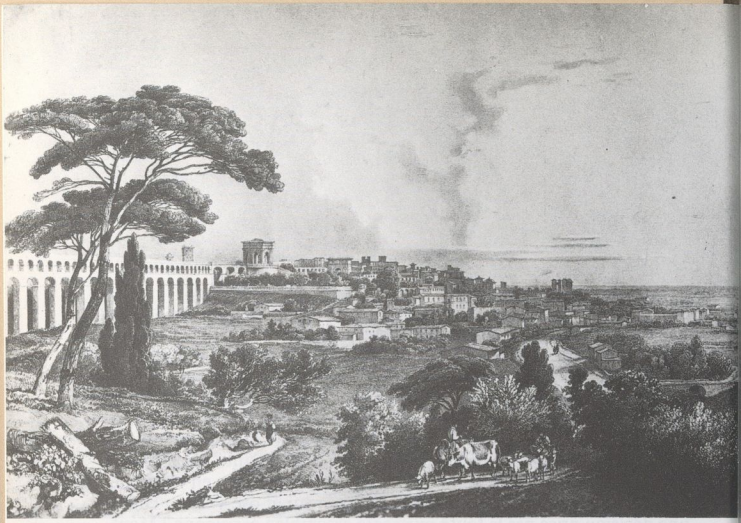

Fig. 1. Montpellier à la fin du XVIIIe siècle. Extrait des *Voyages pittoresques et romantiques.*

conseil départemental, leur était tout acquis. En effet, rien que dans le mois de décembre 1792, nous voyons élus au conseil départemental le fils d'un professeur, Pierre-Marie-Auguste BROUSSONNET, ainsi que l'apothicaire Pierre-Joseph REY, futur professeur à l'École de pharmacie. De même, l'administration du district réélit à ce moment-là le médecin TANDON et nomma BERARD juge au tribunal. Enfin, parmi les membres actifs du conseil municipal, nous trouvons trois médecins officiers municipaux : Antoine BRIEUGNE, Etienne THIBAUD et Jean-Nicolas BERTHE, ce dernier, futur professeur, un apothicaire Vincent REBOUL, futur professeur adjoint de pharmacie, deux chirurgiens : Joseph THIBAL et Joseph COUREGE, ce dernier professeur à Saint-Côme, sans parler du doyen de l'Université de médecine, Gaspard-Jean RENÉ, tous quatre notables dans la même assemblée. Comment donc ne pas être assuré que les intérêts des Écoles seraient sauvegardés ?

Aussi, les professeurs rouvrirent-ils sans bruit leurs registres à l'exception de celui des délibérations. Il fallait être prudent en effet et éviter une prise de position officielle écrite. Par contre, Jean-Joseph ALBISSON, juge au tribunal de district de Montpellier, ouvrit lui-même "le présent registre servant aux étudiants en médecine à prendre leurs ins-

criptions sans laisser ni blanc ni vide pendant le trimestre d'octobre mille sept-cent-quatre-vingt-douze, l'an IVe de la liberté et le 1er de la légalité". Mais accepter de nouveaux élèves, n'était-ce pas affirmer implicitement que l'enseignement avait repris ?

D'ailleurs, les étudiants en cours d'exercice, n'avaient pas attendu le 1er novembre pour poursuivre leurs examens. Dès le 16 octobre, le registre des licenciés portait un nouveau nom, le 18 on recevait un nouveau docteur et le 19 un nouveau bachelier.

Toutefois, l'enseignement n'était pas tout. Qui allait subvenir aux dépenses ? Qui allait entretenir les locaux ? Qui allait enfin payer les gages des professeurs ? La question était délicate à trancher. On ne pouvait demander au Gouvernement de subvenir aux besoins des écoles qu'il avait fermées et la ville, bien que propriétaire des locaux, n'osait pas prendre une décision lourde de conséquences si Paris s'en était aperçu. Aussi, chacun fit-il le mort !

C'est alors que les maîtres montpelliérains montrèrent qu'ils étaient à la hauteur de la situation. Non seulement ils renoncèrent à leurs gages, se contentant des menus droits d'inscriptions et d'examens acquittés par les élèves eux-mêmes, mais encore ils décidèrent de subvenir, de leurs propres deniers, aux besoins des écoles et de leur enseignement. Pas un n'essaya de s'y soustraire, qu'il soit de l'Université de médecine, du Collège de chirurgie ou de la Faculté de droit. Par un heureux hasard, les dépenses occasionnées par le Collège de chirurgie sont parvenues jusqu'à nous. Nous en avons donné le détail dans notre ouvrage sur *La chirurgie à Montpellier* (pp. 208-209). Il est daté du 21 août 1793. N'est-ce pas là un témoignage éloquent en faveur du corps enseignant montpelliérain ?

Cette situation ne pouvait cependant pas s'éterniser ainsi. La municipalité acquit petit-à-petit la certitude que Paris fermait les yeux. Il y avait d'ailleurs tellement de Montpelliérains dans les assemblées parisiennes ! En outre, les décrets des 14, 16, 19 et 21 février 1793 (an II de la R.F.) pris par la Convention, autorisèrent les corps administratifs à fixer le traitement des professeurs de collèges. Bien que ces décrets ne parlent pas des Universités, ils furent certainement interprétés comme les concernant. La municipalité les fit imprimer, sans doute pour se justifier.

Brusquant les choses, elle décida donc de prendre en charge l'enseignement de ses écoles en attendant une réorganisation promise par Paris. Les professeurs furent invités, le 9 février 1793, à fournir un état très détaillé de leurs dépenses, de leurs gages avant la Révolution, ainsi que de leur casuel mais aussi, un peu plus tard, à présenter l'état des dépenses qu'ils avaient seuls supportées depuis près d'un an. La municipalité s'honora en prenant en charge toutes ces dépenses tout en leur versant un rappel pour les gages non-perçus.

Fig. 2. La place de la Préfecture au début du XIXe siècle avec la fontaine à la gloire de Montpellier. Lithographie de CAMARET.

Cette fois-ci, il n'y avait plus rien à reconquérir. L'état antérieur avait été rétabli. Seule l'Université de médecine avait perdu son appellation au profit de celle de *Collège* ou d'*École nationale de médecine.* Cet état de chose devait durer jusqu'à ce que le décret du 14 frimaire an III ait créé l'École de santé de Montpellier. Désormais la vieille École de médecine et le Collège de chirurgie n'avaient plus de raison d'exister. Seule l'École de droit aurait pu prétendre survivre à cette période. Il n'en fut malheureusement rien. Montpellier fut privé d'un enseignement juridique jusqu'en 1878.

Nous n'étudierons pas ici ce qui s'est passé au Collège de chirurgie durant cette période intermédiaire, renvoyant à notre ouvrage cité plus haut. Voyons, par contre, ce qui s'est passé dans l'Université de médecine ?

Le registre des délibérations resta fermé jusqu'au 9 septembre 1793 mais, comme il a été dit, dès le 1er novembre 1792, les élèves se firent à nouveau inscrire cependant que les anciens étudiants dont le cycle des études avait été un instant interrompu, avaient déjà pu se présenter à leurs différents examens.

Au moment où le décret de de l'Assemblée législative fut voté, le corps professoral n'était pas au complet car l'un des huit professeurs, François VIGAROUS, était mort depuis le 17 novembre 1791. En attendant que soit ouvert un nouveau concours, un vice-professeur avait été désigné, suivant l'usage, pour assurer l'intérim de la chaire. L'heureux bénéficiaire avait été Charles-Louis DUMAS, jeune médecin qui s'était illustré lors du concours de 1789-1790 où il avait échoué de justesse devant ses deux aînés : Henri FOUQUET et Jean-Baptiste-Thimotée BAUMES. Cette nomination était donc un hommage rendu à sa valeur mais il ne s'agissait-là, pourtant, que d'un intérim, un concours devant s'ouvrir le 16 août 1792.

Le premier effet de la loi du 12 août 1792 fut donc d'annuler ce concours. Plus tard, la Convention décidera qu'il ne serait pas pourvu aux places vacantes par voie de concours tant que n'aurait pas été réorganisée l'Instruction publique. De ce fait, DUMAS resta vice-professeur mais, étant donné la situation particulière dans laquelle se trouvait l'École à ce moment-là, il eut comme tous ses collègues, le titre de professeur.

Là ne s'arrêtent pas les modifications car, à l'inverse du Collège de chirurgie qui conserva intact son corps professoral pendant toute cette période, celui de l'Université de médecine fut constamment démembré par les décès et les démissions.

Le 9 septembre 1793 mourrait François BROUSSONET ; le 20 ventose an II, Henri-Louis BRUN. Avec VIGAROUS, cela faisait donc trois chaires sur huit sans titulaires. En outre, comme on le verra, un des vice-professeurs mourut à son tour et un autre dut s'absenter. L'École était donc soumise à de rudes épreuves pour maintenir son enseignement au milieu de tant de difficultés. Elle y parvint cependant tant bien que mal.

Le jour même de la mort de BROUSSONET, les professeurs s'assemblèrent ainsi que deux docteurs qui se disaient " représentants des autres docteurs résidant à Montpellier et leurs syndics ". C'était là une survivance des innovations créées autrefois par le chancelier IMBERT, qui avait permis à deux docteurs de Montpellier de participer aux délibérations de l'École et même aux concours pour les chaires professorales. Ces deux syndics étaient François-Gaspard CROS et Henri-Gaspard-François RENÉ. Ce dernier n'était autre que le neveu du doyen. Les professeurs présents à cette réunion étaient RENÉ, GOUAN, BRUN, FOUQUET et les docteurs RENÉ et CROS. BARTHEZ et BAUMES s'étaient fait excuser pour maladies, maladies diplomatiques car BAUMES avait préféré rejoindre Nîmes où l'attendait une vaste clientèle et BARTHEZ se terrait à Narbonne pour y faire oublier qu'il avait été le médecin du duc d'Orléans. Quant à DUMAS, il n'était ni pré-

LA MUNICIPALITÉ AUX CITOYENS.

NOUS célébrons demain Décadi une Fête en mémoire de J. J. ROUSSEAU ; les cendres de ce grand Homme viennent d'être déposées au Panthéon, nous devons nous empresser de nous unir à cet acte de la reconnoissance nationale.

Si les Peuples ne doivent recommander à leurs hommages que les Bienfaiteurs de l'humanité, quel homme plus que ROUSSEAU doit mériter les nôtres ! Hâtons-nous de rendre à sa mémoire les hommages qui lui sont dûs, que tous les Républicains se réunissent, que notre Fête soit digne de son objet.

Nous invitons tous les bons Citoyens à se rendre demain au Jardin des Plantes, à neuf heures précises du matin.

Montpellier, dix-neuf Floréal, an second de la République.

GAS, Maire ; BERTHE, BONGUES aîné, FABRE, JACQUES MOULINIER, DEBIÉS, THIBEL, MALRICÉ BRUNET, GERMAIN, ROQUEMARTINE, BOUVIER, ARMAND, AUGUSTE TANDON, BARAFORT, PRIEUR, Officiers Municipaux ; MOULINIER, BEAUMÉS, SOULIER, THIBAL, FRAISSINE, TUDES, DELON, BEDOS, ANDRIEL, TERSON, PAU cadet, FERRÉN, BOUSSET, JEAN DAVID fils, AVIGNON, PERRIER, HERAND, AZEMA, HERMET, MARTIN, marchand de vin, COMBES, MIGUEYRON, AZAIS, VIGAN, SARRAU, BENEZECH, MARTIN, marchand de bois, BESTIEU, Notables ; THIBAUD, Agent National ; JOUVENT, Substitut de l'Agent National ; COMBES, Secrétaire-greffier ; *signés.*

A MONTPELLIER, de l'Imprimerie Révolutionnaire, chez BONNARIO & AVIGNON, l'an second la fondation de la République, près la Commune. N°. 61.

Fig. 3. Invitation faite aux citoyens de la ville de Montpellier à l'occasion d'une fête en mémoire de Jean-Jacques ROUSSEAU prévue pour le 10 floréal an II. Affiche.

sent ni excusé. Par la force des choses, en l'absence du chancelier BARTHEZ, RENÉ devenait donc le directeur de l'École. Sans doute faut-il voir là la disparition du cancellariat, BARTHEZ n'ayant pas reparu dans l'École jusqu'en 1800. A ce moment-là, RENÉ avait été maintenu à la tête de la nouvelle École de santé comme directeur. Cette assemblée qui avait eu pour motif la mort de BROUSSONET, délibéra de nommer vice-professeur dans cette chaire l'un des docteurs présents : Henri-François-Gaspard RENÉ.

Le 21 ventose an II, même réunion avec RENÉ, GOUAN, FOUQUET et RENÉ neveu. Il s'agissait, cette fois-ci, de remplacer BRUN décédé la veille. Jean-Nicolas BERTHE fut nommé. Il avait participé au concours de 1789-1790 mais, à l'inverse de DUMAS, il n'y avait pas particulièrement brillé. Nous verrons plus loin les raisons de ce choix.

Le 2 thermidor an II, les professeurs sont à nouveau réunis pour prendre connaissance d'une lettre de BARTHEZ qui leur annonce sa démission, se fondant sur l'impossibilité physique dans laquelle il se trouve, invoquant son âge avancé et ses infirmités. Les professeurs ne sont pas dupes mais ils ne veulent pas prendre de décision. Ils écrivent simplement à BARTHEZ pour lui demander une démission suivant les formes légales afin de pouvoir la transmettre au " corps administratif ". Il semble que tous aient eu de la vénération pour celui qui avait jeté un si grand lustre sur l'École et qu'ils aient fait leur possible pour gagner du temps, pensant que BARTHEZ reviendrait sur sa décision. Toujours est-il qu'on attendra en vain une démission dans les formes légales mais son absence permanente du corps professoral fit qu'on l'oublia dans la répartition des chaires de l'École de santé. Il faudra attendre l'année 1800 pour que cette omission soit réparée mais il devint alors professeur honoraire.

En attendant, les nécessités de l'enseignement exigeaient qu'il soit remplacé. Une nouvelle assemblée réunit RENÉ, GOUAN, FOUQUET, BAUMES et BERTHE pour désigner un nouveau vice-professeur. Etienne THIBAUT fut nommé mais cette désignation resta assez vague quant à ses attributions. Il semble qu'on ait joué sur le fait que DUMAS était, depuis longtemps absent de Montpellier (il n'était même pas possible de savoir où il était). THIBAUD semblait donc suppléer DUMAS plus qu'il ne remplaçait BARTHEZ bien que tous deux aient conservé leur place jusqu'au bout malgré une tentative faite le 1er vendémiaire an III pour persuader Pierre-Joseph AMOREUX d'accepter de remplacer officiellement DUMAS. AMOREUX, comme on le verra, ne tenait pas à s'afficher publiquement. Il préféra conserver sa tranquillité.

Quelques jours après, le 8 vendémiaire, nouvelle réunion, cette fois-ci pour nommer un successeur à Henri-François-Gaspard RENÉ qui venait de mourir. Sont présents RENÉ, GOUAN, FOUQUET, BAUMES, BERTHE et THIBAUD. Ce sera Joseph-Marie-Joachim VIGAROUS, fils du chirurgien Barthélémy et neveu du professeur décédé en 1791, qui fut nommé. Cette réunion devait encore discuter de l'absence de DUMAS mais sans qu'il ait été pris une autre décision que de lui écrire car on savait maintenant qu'il se trouvait à l'armée d'Italie !

Cette absence prolongée de DUMAS demande à être expliquée. Dès le début de la Révolution, il s'était enthousiasmé pour les idées nouvelles à tel point qu'il avait été inscrit sur la liste des notables qui composèrent la première municipalité de Montpellier en compagnie de CAMBACERÈS mais, à cette époque-là, les municipalités étaient éphémères et les patriotes d'un jour devenaient les proscrits du lendemain. DUMAS dut fuir Montpellier et gagner la ville où il avait passé son enfance, Lyon. On l'y retrouve un instant professeur à l'École centrale,

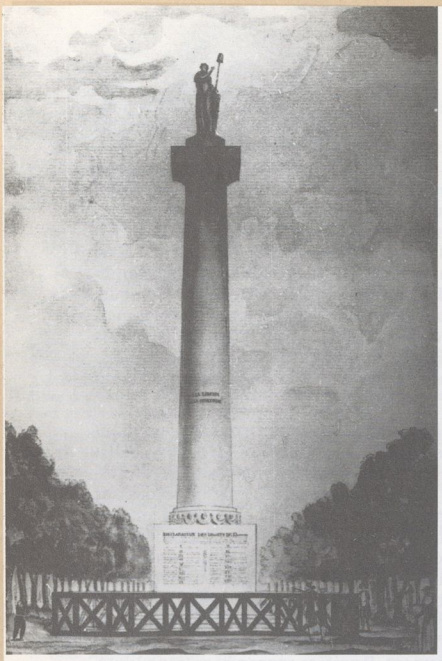

Fig. 4. La colonne de la Liberté qui fut un moment érigée sur la promenade de l'Esplanade. Gravure tirée de l'Album d'Albert FABRE.

puis troisième médecin suppléant de l'Hôtel-Dieu. Le siège de la ville par COLLOT D'HERBOIS lui permit de montrer un dévouement sans limite auprès des blessés, souvent au péril de sa vie car l'Hôtel-Dieu ne fut pas épargné par les bombardements mais il eut peut-être le tort de s'afficher, en septembre 1793, dans une assemblée du peuple qui réclamait la capitulation de la ville pour faire cesser les horreurs de la guerre civile. Les royalistes lui vouèrent une haine sans merci. On connaît la suite : la ville se rendit le 9 octobre. Une répression féroce s'ensuivit qui massacra sans distinction un grand nombre de malheureux. DUMAS se retrouva en prison comme tant d'autres et, sans doute, aurait-il fini sous le tir des canons de la plaine des Brotteaux si un ami, au péril de sa vie, ne l'avait fait s'évader. Après avoir erré dans Paris, il obtint une place de chirurgien de quatrième classe au port de Toulon mais, étant tombé malade, il révéla dans son délire qu'il était suspect et dut fuir à nouveau. Il fut assez heureux pour être engagé comme médecin dans l'armée

d'Italie, grâce au certificat de civisme que ses amis de Montpellier lui avaient obtenu. Là encore, il sut faire apprécier ses qualités de médecin au cours d'une épidémie qui ravageait cette armée. Il tomba lui-même malade et c'est alors qu'il était convalescent, qu'il apprit sa désignation comme professeur titulaire d'anatomie et de physiologie dans la nouvelle École de santé de Montpellier. La politique l'intéressa encore quelques années puisqu'il devint même maire de la ville le 1er germinal an VI mais ses ennemis politiques lui ayant suscité de nouveaux ennuis, il délaissa bientôt tout ce qui n'avait pas de rapport avec son activité universitaire.

La politique qui avait joué de mauvais tours à DUMAS mais qui lui avait permis tout de même de se faire des amis qui avaient réussi, contre vents et marées, à lui conserver sa place de vice-professeur, joua aussi un rôle dans les nominations de BERTHE et de THIBAUD.

BERTHE en effet, natif d'Arles, ne dut sa nomination qu'au fait qu'il joua un rôle très actif dans les comités révolutionnaires. Le district ne pouvait qu'approuver cette désignation s'il ne l'avait pas provoquée. En effet, on le trouve officier municipal le 24 décembre 1791 pour une durée d'un an. On l'y trouve à nouveau dans les désignations du mois de décembre 1792. Par la suite, il semble avoir cherché à s'écarter de la politique mais, après la grande purge qui amena une réorganisation complète de la municipalité, il redevint officier municipal au mois d'octobre 1793. Il l'était encore dans la réorganisation de nivose an II. Par la suite, on n'entendra plus parler de lui mais son séjour dans l'arène politique avait été suffisamment long pour qu'il s'y soit fait de nombreux ennemis. Une plaquette publiée en 1816 en termes très violents, après la Restauration donc, permit à l'un d'entre eux, Pierre SEPET, d'exhaler enfin toute sa rancœur. Il est bien difficile de dire si tout ce qu'on y rapporte est exact. Contentons-nous de dire qu'il lui fut reproché d'avoir tiré la corde qui renversa la statue équestre de Louis XIV, d'être allé de maison en maison frapper ceux qui refusaient d'assister aux fêtes décadaires et d'avoir participé enfin à différents affrontements. BERTHE, toutefois, s'abstint de faire de la politique dans l'École. S'il ne fut pas retenu dans la liste des premiers professeurs de l'École de santé, il y fut appelé un peu plus tard en qualité de professeur adjoint dans la chaire de botanique et de matière médicale. Lors de la réorganisation de l'École, en 1803, cette chaire fut dédoublée et BERTHE devint professeur titulaire de matière médicale.

Quant à THIBAUD, c'est peut-être le plus curieux de tous. Originaire de Montpellier, docteur en 1772 après avoir soutenu, à l'occasion de son baccalauréat, une thèse sur la mort inspirée par BARTHEZ, on le retrouve, en 1787, président de la *Société d'histoire naturelle* d'Édimbourg et membre extraordinaire de la *Société royale de médecine* de cette

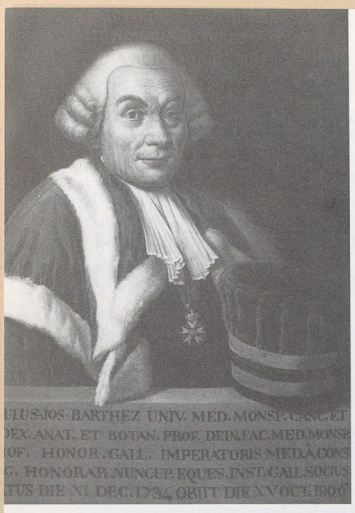

Fig. 5. Paul-Joseph BARTHEZ, professeur et chancelier de l'ancienne Université de médecine de Montpellier. Toile de la Faculté de médecine de Montpellier.

ville. C'est sans doute pendant son séjour en Ecosse qu'il épousa Elisabeth CUXTON qu'on retrouvera par la suite à Montpellier. De retour dans sa ville natale, il se signale à l'instar de BERTHE par son activité politique qui le fait qualifier de chaud patriote. Au mois de décembre 1792, il est élu, lui aussi, officier municipal. Au mois de juillet 1793, il fait partie de la commission désignée par le conseil départemental pour aller exposer aux chefs de l'armée des Alpes les principes des citoyens de Montpellier et de l'administration du département. Cette commission comprenait aussi le professeur BRUN et l'apothicaire REBOUL. Ce même mois, il fait partie de la délégation envoyée à Lyon et à Paris pour demander une suspension d'armes jusqu'au 10 août. Il figure à nouveau dans la liste des officiers municipaux après la purge du mois d'octobre 1793. En nivose an II enfin, il figure encore dans la municipalité mais comme agent national. Que devint-il en l'an III ? Il disparaît mystérieusement de la scène montpelliéraine peu après la création de l'École de santé dont il ne fit pas partie. Alla-t-il exercer ailleurs ? C'est peu probable car il s'était vanté, dans son certificat de civisme, de n'avoir jamais soigné de malades, considérant la médecine comme un art conjectural. Par contre, il s'y plaisait à dire avoir consacré douze années de sa vie à l'étude de la nature, ce qui, en effet, correspond bien à l'activité que nous lui connaissons à Edimbourg.

Sur RENÉ, il y a bien peu de choses à dire. Né à Montpellier le 4 avril 1747, il figure sur la liste des docteurs qui participèrent aux délibérations de l'Université avant la Révolution et il y figurait encore le 9 septembre 1792 lors de l'assemblée qui le nomma professeur en remplacement de BROUSSONET. Il mourut le 9 vendémiaire an III, âgé seulement de 47 ans.

VIGAROUS, lui, avait, comme DUMAS et comme BERTHE, participé au concours de 1789-1790 mais sans succès. Son passage dans le *Collège national de médecine* ne sera marqué par rien de saillant. Il lui valut cependant d'être nommé professeur adjoint dans la nouvelle École de santé. Lors de la réorganisation de 1803, il accèdera, comme professeur titulaire, à la nouvelle chaire d'hygiène.

Nous passerons rapidement sur les professeurs qui étaient déjà en titre sous l'Ancien régime. Antoine GOUAN, au cours de cette période intermédiaire, ne se signalera que par sa proposition, faite en germinal an III, pour parer à la disette. On avait fait établir la carte de pain par décade et l'on préparait un pain composé de froment mélé d'autres substances farineuses. GOUAN suggéra mais en vain, d'y incorporer de la farine de pomme de terre. Quant à BRUN, il avait fait partie, peu avant sa mort, de la délégation montpelliéraine envoyée à l'armée des Alpes. FOUQUET, lui, resta sagement en dehors de ce qui n'était pas la médecine. Il est vrai qu'il était déjà bien vieux. Pour BAUMES, ce fut différent mais nous aurons l'occasion de le revoir un peu plus loin.

Plus important fut le rôle joué par RENÉ, directeur de l'École depuis 1792. Il figura parmi les notables de la ville élus au mois de décembre 1792 mais il se retira rapidement de l'arène politique pour se consacrer entièrement à l'École, ce qui, à cette époque-là, demandait beaucoup de doigté. S'il ne fut jamais un grand professeur, il fut certainement un des principaux artisans du maintien de l'École après le 12 août 1792. Nous lui devons aussi d'avoir sauvé d'une destruction certaine la remarquable collection de tableaux des professeurs de l'Université de médecine qu'il cacha dans un galetas, ayant été averti que des patriotes avaient décidé de supprimer tous les aristocrates et tous les cardinaux en effigie. Avec leur double camail, les professeurs auraient été certainement pris pour des cardinaux ! Enfin, nous lui devons une partie du maintien du cérémonial antique de l'École, ayant fort à propos fait le pont entre les deux époques. Grâce à lui et à ses collègues, le doctorat en médecine fut rétabli, la robe professorale et son camail remis en honneur ainsi que le port de la robe de RABELAIS par les étudiants lors de leur soutenance de thèse. Il est donc juste qu'il ait retrouvé une chaire dans la nouvelle École de santé. Il en sera de même pour FOUQUET, GOUAN et BAUMES.

En dehors des changements survenus dans le corps professoral dont le registre des délibérations se fait l'écho, celui-ci est assez laconique sur les autres événements de l'École. Aussi faut-il mentionner les deux plus importants qu'on y trouve : la réquisition de François VIGAROUS aux armées et les tribulations du secrétaire de l'École.

Le 14 brumaire an III, VIGAROUS communiquait une lettre de la commission de santé de la République qui lui ordonnait de se rendre de suite aux armées des Pyrénées orientales en qualité de médecin. L'École qui avait toutes les peines du monde à assurer un enseignement régulier, avons-nous vu, intervint aussitôt auprès du citoyen ROUSSILLON, premier médecin de l'armée des Pyrénées orientales, pour qu'il dispensât VIGAROUS de cette obligation, sa présence à Montpellier étant nécessaire à l'enseignement de la physiologie et de l'anatomie. Satisfaction lui fut donnée semble-t-il puisqu'il ne sera plus question de déplacer VIGAROUS.

Celle relative au secrétaire de l'École fut plus longue à régler. L'administration du département avait statué, le 2 messidor an II, que la fonction de secrétaire, rétribuée 1.200 livres et entraînant son logement dans l'École, devait être assurée par un homme de l'art. Or le secrétaire, VINCENT, ne l'était pas. On songea donc à le remplacer par son fils, Jean-Barthélémy qui était, lui, docteur en médecine et qui, d'ailleurs, avait déjà eu l'occasion de remplacer son père malade mais il ne possédait pas le certificat civisme nécessaire pour tous les emplois. Sa nomination fut alors suspendue jusqu'à ce qu'il eut produit cette pièce. Il avait huit jours pour se la procurer. A l'expiration de ce délai, VINCENT n'avait toujours pas présenté ce certificat. Il avait d'ailleurs préféré répondre à une convocation aux armées reçue entre temps. Aussi, l'École donna-t-elle l'ordre à son père de vider les lieux dans un délai d'un mois, ce répit lui étant accordé pour maladie. Ainsi se termina, provisoirement tout au moins, cette dynastie des VINCENT qui avait servi l'École pendant un demi-siècle.

Deux jours après, l'École nommait en remplacement le citoyen Jean-Laurent PIRON, "jeune homme qui réunit beaucoup d'intelligence et de probité à un patriotisme connu". C'était un prêtre constitutionnel qui s'était déprêtrisé le 8 décembre 1793. Il avait commencé à étudier la médecine depuis le mois de messidor an II, c'est-à-dire qu'il n'avait pas encore subi d'examens, ce qui ne l'empêcha pas de rester secrétaire non seulement pendant cette période mais encore après, sous l'École de santé. Toutefois, celle-ci eut alors deux secrétaires, PIRON et VINCENT précédemment écarté.

Enfin, en dehors de l'École, il faut signaler, le 12 pluviose an II, la seule activité médicale qui soit connue : la nomination d'une commission médicale destinée à examiner les mesures à prendre à l'occsasion

TENTAMEN MEDICUM

DE

FACIEI ERYSIPELATE,

QUOD TUEBITUR

AUCTOR,

JOSEPHUS-JOACHIMUS VIDIGAL De Medeiros, Rio-Janeriensis in Brasilia, Artium Magister, et jamdudum medicinæ alumnus.

Pro Baccalaureatus gradu consequendo.

MONSPELII,

Typis TOURNEL patris & filii, Universitatis medicinæ Typographorum & Bibliopolarum.

M. DCC. XCIII.

Fig. 6. La dernière thèse de médecine soutenue à Montpellier par Joseph-Joachim VIDIGAL, de Medeiros dans la province de Rio-de-Janeiro, en 1793. Collection des thèses de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier.

d'une terrible épidémie survenue dans l'armée des Pyrénées orientales, qui avait nécessité l'évacuation des malades sur Montpellier. Cette commission avait un rôle prophylactique en vue d'éviter que la population de la ville ne soit contaminée. Outre le commissaire, BOISSET, elle comprenait RENÉ, BERTHE et le médecin de l'hôpital Saint-Eloi, Pierre ROUCHER ainsi que les chirurgiens LABORIE, COUREGE et FAGES aidé de l'apothicaire MOUCHON. L'École de médecine et l'ancien Collège de chirurgie y étaient donc largement représentés.

Quant aux élèves qui suivirent les cours de l'École pendant cette période, ils sont le vivant témoignage que l'enseignement médical s'était maintenu en pleine activité et que, s'il entendait se survivre, ce ne serait pas par des complaisances indignes de la vieille école. C'est ainsi que la délibération du 1er brumaire an III nous apprend que les élèves ayant commencé leurs études dans une autre école, pourraient venir prendre leurs degrés à Montpellier, tout comme par le passé, mais qu'ils devraient, au préalable, faire la preuve qu'ils avaient bien étudié ailleurs auparavant, ce qui n'était pas toujours facile, ces Écoles ayant fermé leurs portes en 1792. Le *Collège national de médecine de Montpellier* resta intransigeant et ne voulut accepter "que les sujets propres à remplir avec zèle et distinction les fonctions importantes qui leur sont con-

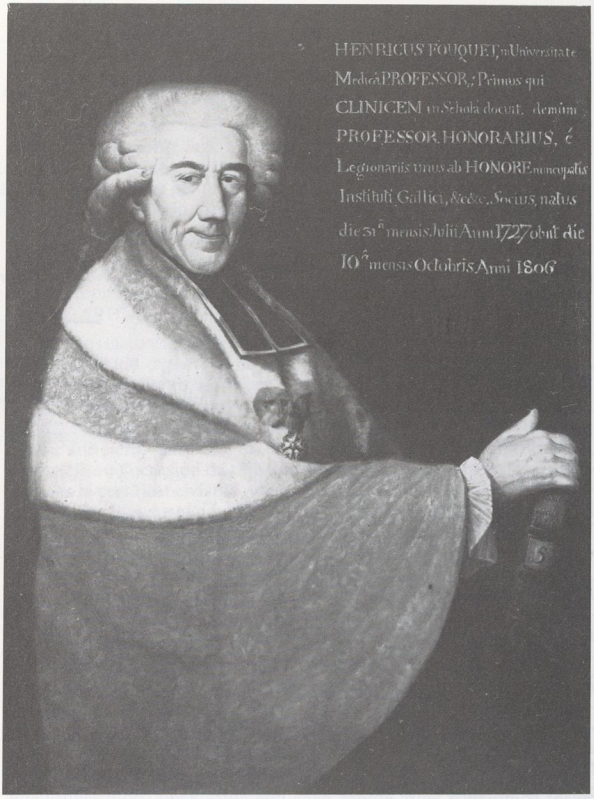

Fig. 7. Henri FOUQUET (1727-1806), professeur de l'ancienne Université de médecine de Montpellier. Toile de la Faculté de médecine de Montpellier.

fiées". Aussi arrêta-t-il que ceux qui ne pourraient pas fournir les certificats demandés, devraient justifier de leur savoir en comparaissant devant le conclave réuni à cet effet "tous les primidis de chaque décade" à 10 heures ; qu'on refuserait les certificats des autres écoles qui n'auraient pas été authentifiés et visés "par les autorités constituées qui ont la surveillance de ces écoles". Enfin, l'École décida encore que le tableau des élèves avec leur nombre d'inscriptions, serait affiché afin qu'on ne puisse escamoter quelques inscriptions.

Voyons maintenant de plus près le mouvement des élèves pendant cette période. Le registre d'immatriculation fut ouvert, comme il a été dit, le 1er novembre 1792 par J.-J. ALBISSON, juge au tribunal de district de Montpellier. Les inscriptions étant trimestrielles, ce registre fut donc ouvert avec un mois de retard. Il semble que cette réouverture de l'École ait été attendue avec impatience car nous voyons s'inscrire dans ce seul trimestre 41 élèves nouveaux sur un total de 131. L'année 1793, après un fléchissement à son début, verra le nombre des nouveaux élèves s'élever à nouveau sur la fin, soit en tout 35, à savoir 9 au premier trimestre, 8 au second, 4 au troisième et 14 au dernier, pour un total de 362 élèves. Pour les trois premiers trimestres de l'an II, 60 nouveaux élèves se feront encore inscrire (17 en nivose, 19 en germinal, 24 en messidor), sur un total de 251. Le dernier trimestre, celui de vendémiaire, n'avait pas été ouvert, l'École de santé ayant été créée dès le mois de frimaire an III.

Il est intéressant de savoir d'où venaient les étudiants en médecine inscrits au cours de cette période. Le midi de la France domine (36 de l'Hérault, 9 du Gard, 8 de l'Aveyron mais aussi du Lot-et-Garonne, 5 du Vaucluse, du Cantal et des Bouches-du-Rhône, 4 de l'Ardèche). Par contre, il n'y en a que 2 de la Lozère, 1 du Tarn, 1 de l'Aude et 2 des Pyrénées orientales. La plupart des autres élèves viennent du sud-ouest ou du sud-est de la France, mais on note pourtant deux d'entre eux originaires de l'Allier, 1 de la Nièvre, 1 du Loiret, 2 de la Vendée, 1 de la Seine et même 1 du Calvados. De leur côté, les étudiants étrangers, bien qu'en petit nombre, témoignent toujours du renom universel de l'École. Deux, il est vrai, appartiennent à des territoires que la France disputait au Piémont : Gaspard MARTEL, de Menthonnex (Savoie) et Jacques SIMON, de Nice, mais le troisième, Jean BUTLER, était originaire de Kilkénia en Irlande.

Les examens passés à ce moment-là se répartissent de la façon suivante : 82 bacheliers, 80 licenciés et 94 docteurs. En voici le détail chronologique trimestriel :

Fig. 8. Charles-Louis DUMAS (1876-1813), nommé professeur durant la période intérimaire de 1792 à 1794. Collection particulière.

	Baccalauréat	Licence	Doctorat
Octobre 1792	6	5	7
Janvier 1793	22	11	15
Avril 1793	9	10	8
Juillet 1793	14	20	28
Octobre 1793	6	12	9
Nivose an II	11	10	13
Germinal an II	2	4	3
Messidor an II	5	6	8
Vendémiaire an III	0	0	0
Nivose an III	7	3	3

Ce tableau nous amène à faire une constatation curieuse, c'est que, bien que l'École ait cessé d'exister en frimaire an III comme le prouverait, s'il était nécessaire, l'absence d'examens pendant ce trimestre de

vendémiaire, l'École délivra à nouveau des diplômes au cours du trimestre suivant, c'est-à-dire après l'ouverture de l'École de santé. L'ancienne École avait donc tenu à se survivre pour que ceux qui avaient subi ses cours ne perdent pas le bénéfice de leurs années d'études. Certes, ce ne fut pas le cas pour tous mais enfin 7 baccalauréats, 3 licences et 3 doctorats furent délivrés au mois de nivose an III parmi lesquels ceux d'un étranger : José-Joaquim VIDIGAL DE MEDEIRO, de Rio-de-Janeiro, bachelier du 13 juin 1793, licencié du 28 nivose an III et docteur du 29 nivose suivant. Trois autres étrangers avaient reçu également les insignes du doctorat mais avant ce trimestre spécial : Jean-Jacques ZIMMERMANN, de Smyrne, le 9 août 1793 ; Jean BUTLER, de Kilkénia, le 19 octobre 1793 ; et Fausto-José DE AZEVEDO, de Mariana (Minas Geraes, Brésil) le 21 octobre 1793.

De ces quatre étrangers, c'est BUTLER qui avait bouclé le cycle de ses études le plus rapidement puisque, inscrit en octobre 1792, il avait été reçu docteur un an plus tard. Sans doute, avait-il étudié au préalable dans une autre école ?

Enfin, parmi les Français qui se firent inscrire alors, citons les noms de Jean-Laurent PIRON, le futur secrétaire (au trimestre de nivose an II), de Fulcrand POUZIN, l'apothicaire (au trimestre de germinal an II) et de Joseph ROUBIEU (au trimestre de messidor an II). Donnons encore les noms des deux derniers gradués de l'Université de médecine : le citoyen Louis-Pascal ROCHE, de Montpellier et le Brésilien de Rio-de-Janeiro déjà cité : J.-J. VIDIGAL.

*
* *

L'École de médecine n'est pas le seul point sur lequel nous devions porter notre attention. Le *Collège des Douze-médecins*, la vieille fondation d'Urbain V, n'avait pas non plus fermé ses portes. En 1792, un étudiant originaire de Saint-Alban, bénéficiait encore d'une bourse : Louis-Charles AIRALD. Or celle-ci, suivant les prescriptions d'Urbain V, devait être versée par l'abbaye de Valmagne mais elle avait cessé de l'être lorsqu'elle avait été sécularisée. AIRALD qui cumulait alors les bourses prévues pour quatre étudiants, écrivit au directoire du district de Montpellier pour le mettre au courant de sa situation. Après avoir pris connaissance des différents documents établissant le bien-fondé de sa réclamation, le directoire, qui avait examiné avec bienveillance la requête d'AIRALD, la transmit avec avis favorable au directoire du département qui fit de même en la transmettant au district de Béziers dont dépendait l'abbaye de Valmagne. Finalement, la requête d'AI-

RALD fut reconnue justifiée et il fut décidé de lui verser les droits, revenus et émoluments attachés à cette place. Malheureusement, l'examen du dossier avait demandé du temps et AIRALD, qui s'était fait inscrire au trimestre d'octobre 1790, ne put aller, faute d'argent, au delà de la huitième inscription prise au dernier trimestre de 1792 alors que la décision finale ne fut rendue que le 10 mai 1793. Quoiqu'il en soit, cet exemple prouve que, dans tous les domaines, les autorités locales s'étaient pleinement substituées aux pouvoirs antérieurs, n'ayant même pas hésité à soutenir et à faire leur une fondation papale protégée par les rois !

*
* *

Cette brève période fut aussi marquée par une innovation qui, bien que n'ayant pas eu l'École pour cadre, n'en a pas moins une grande importance.

La *Société populaire de Montpellier* s'était émue de voir tari tout le recrutement des médecins alors que les armées en avaient le plus grand besoin. Le 11 germinal an II (1er avril 1794) elle délibéra, à la demande des élèves en médecine dit-on, de créer un " établissement provisoire de clinique " pour lequel deux maîtres seraient désignés : le médecin BAUMES pour la clinique interne et le chirurgien FAGES pour la clinique externe.

Cet enseignement qui eut pour cadre l'hôpital Saint-Eloi devenu l'*hospice d'humanité*, connut un grand succès mais il fut de brève durée, la création de l'École de santé ayant pris à sa charge l'enseignement clinique. Pour si éphémère qu'il eut été, ce premier essai permit quand même à BAUMES de publier un ouvrage sur les maladies observées dans son service.

*
* *

Reste à parler du Jardin des plantes. Quelques dates marquent son histoire à cette époque-là. En exécution de la loi du 8 août 1793, le jardin ainsi que toutes les académies et sociétés scientifiques et littéraires, les musées et les bibliothèques, avaient été fermées et placées sous la surveillance des autorités constituées et non pas sous la dépendance de l'École de médecine. Le *Jardin national*, comme on l'appella alors, eut,

peu après, à sa tête, un commissaire chargé de son administration. En effet, depuis le départ du dernier chancelier à Paris, Paul-Joseph BARTHEZ, le jardin avait été un peu négligé et son entretien avait laissé à désirer. Il avait même fallu, en pluviose an II, l'intervention du conseiller municipal DEVALS pour qu'il ne fut pas transformé en jardin potager comme cela avait été décidé pour tous les jardins de la ville en raison de la disette. DEVALS avait également élevé la voix pour sauver le jardin personnel de GOUAN " en faveur des précieuses collections de plantes qui avaient coûté tant de peine, de soins et de dépenses et dont la perte serait peut-être irréparable ". Peu après, le 7 floréal an II, le district s'émut de l'abandon du jardin et chargea GOUAN de lui faire un rapport sur son état et sur les moyens de le conserver.

Toutefois, GOUAN ne fut pas désigné comme commissaire, Pierre-Joseph AMOREUX lui ayant été préféré. La date exacte de cette nomination ne nous est pas connue. Nous savons cependant que c'est le représentant PERRIN qui en fut l'artisan. Bien que médecin, AMOREUX était surtout un naturaliste averti dont les travaux furent orientés vers les applications pratiques de la botanique à l'agriculture mais c'était aussi un misanthrope. Grâce à lui, le jardin fut aussitôt remis en état en attendant qu'une décision soit prise à son sujet. Celle-ci vint le 13 pluviose an III. Elle replaçait le jardin sous la dépendance de l'École de santé et, par conséquent, sous celle du professeur de botanique, Antoine GOUAN. AMOREUX essaya bien de conserver son jardin hors de l'École mais cela n'était pas souhaitable et les autorités, quoique reconnaissantes envers lui, ne se rendirent pas à ses raisons. Par contre, pour le remercier sans doute, il se vit nommé, sans l'avoir demandé, professeur adjoint de botanique et de matière médicale à l'École de santé. Cette nomination lui fit l'effet d'une bombe car, outre qu'elle allait l'obliger à affronter le public et à vivre en société, elle le plaçait sous la dépendance de GOUAN, son plus grand ennemi depuis qu'il lui avait enlevé le commissariat du jardin et publié quelques écrits à son désavantage. Le Gouvernement finit par lui rendre sa liberté non sans qu'il ait dû, pourtant, enseigner pendant quelques mois.

*
* *

Ainsi donc, de quelque côté qu'on se tourne, il y eut une unanimité complète chez tous les Montpelliérains et chez leurs amis, à quelque couleur politique qu'ils appartinssent, pour sauver de l'anéantissement leurs institutions universitaires. Bravant les décisions de Paris, au risque de leur vie peut-être, à leurs frais en tout cas, ils parvinrent à maintenir

l'enseignement pourtant condamné et, par leurs efforts, par leur persévérance, ils attirèrent l'attention des pouvoirs centraux sur Montpellier. Grâce à eux tous, une des trois Écoles de santé eut cette ville pour siège. Héritière d'un enseignement qui n'avait jamais cessé d'être dispensé, elle put continuer les traditions des siècles passés et permettre à la plus ancienne Faculté de médecine du monde alors en exercice, de continuer sa marche ascendante pour le bienfait de l'humanité tout entière.

CHAPITRE II

L'HISTOIRE

L'École de santé :

Si la République pouvait ne pas avoir besoin de savants, elle s'aperçut très vite que les médecins lui étaient indispensables. La fermeture des facultés n'avait pas, pour autant, supprimé les malades et les maladies, et les armées de la jeune nation eurent vite fait de réaliser qu'un corps de santé étoffé leur était nécessaire. C'est pourquoi le Gouvernement, sur les conseils de FOURCROY, décida la création de trois Écoles de santé, l'une à Paris, la seconde à Montpellier et la troisième à Strasbourg. Ce sera là l'objet principal de la loi du 14 frimaire an III. Son but devait être la formation d'officiers de santé instruits dans l'art médical mais ayant surtout une solide formation pratique. On comprend mieux ainsi que la chirurgie, jusqu'ici indépendante, ait été enfin unie à la médecine. On comprend mieux encore l'institution officielle d'un enseignement clinique hospitalier et de pratique opératoire. Toutefois, désirant tourner le dos à tout ce qui pouvait rappeler l'Ancien Régime, le doctorat ne fut pas prévu au terme des études. On se contenta de prévoir un examen général fixé au mois de thermidor (18 ventose an III).

Les élèves devaient se recruter à partir des districts qui cadraient le territoire. Deux candidats étaient prévus pour chacun d'eux. Ils étaient recrutés par un jury composé au début de deux officiers de santé et d'une personne recommandable locale. A leur arrivée dans l'École, les candidats devaient fournir un acte de naissance, un certificat de bonne vie et mœurs et l'attestation d'avoir suivi un cours complet d'études dans un établissement secondaire. La France ayant été divisée en trois régions, chaque École draina l'une d'entre elles. Montpellier se vit attribuer naturellement la partie méridionale du pays (décret du 20 frimaire an III). Plus tard, les conquêtes ayant agrandi le territoire national, deux autres Écoles verront le jour, l'une à Mayence et l'autre à Turin mais elles draineront surtout les régions nouvellement annexées.

Le besoin d'avoir des médecins étant des plus urgents, on décida que les élèves, pris en charge par le Gouvernement, seraient répartis en trois classes en fonction de leurs connaissances médicales : avancées,

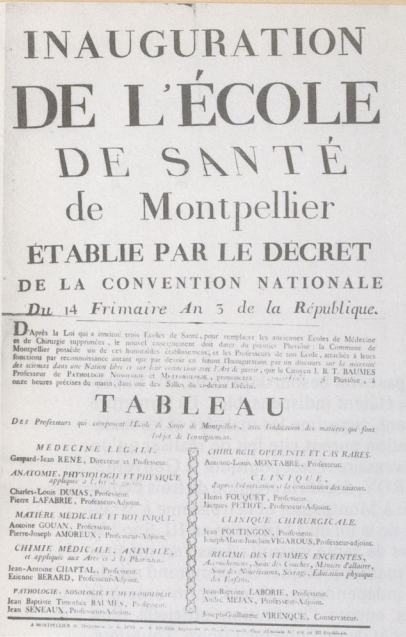

INAUGURATION
DE L'ÉCOLE
DE SANTÉ
de Montpellier
ÉTABLIE PAR LE DÉCRET
DE LA CONVENTION NATIONALE
Du 14 Frimaire An 3 de la République.

D'après la Loi qui a institué trois Écoles de Santé, pour remplacer les anciennes Écoles de Médecine et de Chirurgie supprimées, le nouvel enseignement doit durer du premier Pluviose, la Commune de Montpellier possède un de ces honorables établissements; et les Professeurs de son Ecole, attachés à leurs fonctions par reconnoissance autant que par devoir en feront l'Inauguration par un discours *sur le nécessité des sciences dans une Nation libre et sur leur connexion avec l'Art de guérir*, que le Citoyen J. B. T. BAUMES Professeur de PATHOLOGIE NOSOLOGIE ET MÉTHODOLOGIE, prononcera *aujourd'hui* 5 Pluviose, à onze heures précises du matin, dans une des Salles du ci-devant Evêché.

TABLEAU

Des Professeurs qui composent l'Ecole de Santé de Montpellier, avec l'indication des matières qui font l'objet de l'enseignement.

MÉDECINE LEGALE.
Gaspard-Jean RENÉ, Directeur et Professeur.

ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET PHYSIQUE appliquées à l'Art de guérir.
Charles-Louis DUMAS, Professeur.
Pierre LAFABRIE, Professeur-Adjoint.

MATIÈRE MÉDICALE ET BOTANIQUE.
Antoine GOUAN, Professeur.
Pierre-Joseph AMOREUX, Professeur-Adjoint.

CHIMIE MÉDICALE, ANIMALE, et appliquée aux Arts et à la Pharmacie.
Jean-Antoine CHAPTAL, Professeur.
Etienne BERARD, Professeur-Adjoint.

PATHOLOGIE, NOSOLOGIE ET MÉTHODOLOGIE.
Jean Baptiste Timothée BAUMES, Professeur.
Jean SENIZAUX, Professeur-Adjoint.

CHIRURGIE OPERATOIRE ET CAS RARES.
Antoine-Louis MONTABRÉ, Professeur.

CLINIQUE,
Après l'observation et la connoissance des saisons.
Henri FOUQUET, Professeur.
Jacques PETITOT, Professeur-Adjoint.

CLINIQUE CHIRURGICALE.
Jean POUTINGON, Professeur.
Joseph-Marie-Jean-Jean VIGAROUS, Professeur-adjoint.

REGIME DES FEMMES ENCEINTES, Accouchemens, Soins des Couches, Maladies d'allaitement, Soins des Nourrissons, Sevrage, Education physique des Enfans.
Jean-Baptiste LABORIE, Professeur.
André MEJAN, Professeur-Adjoint.
Joseph-Guillaume VIRENQUE, Conservateur.

A MONTPELLIER, de l'Imprimerie de ROCHE, et DIGUET, Imprimeurs de l'Ecole de Santé, Place d'Armerie N.° 416, an III. République.

Fig. 9. Affiche annonçant l'inauguration de l'École de santé de Montpellier. Archives départementales de l'Hérault : L. 2498.

minimes ou nulles, ce qui laissait prévoir l'appel rapide aux armées de la première catégorie (21 pluviose an III). Montpellier fut prévu pour recevoir 150 élèves. Pour ceux ayant tout à apprendre de l'art de guérir, la durée de la scolarité fut fixée à trois ans comme sous l'Ancien Régime. On vaquerait les jours complémentaires seulement (28 fructidor an III).

Des professeurs et des professeurs adjoints furent nommés. On fit, pour cela, appel à ceux de l'ancienne Université de médecine mais aussi à quelques-uns des professeurs de l'ancien Collège de chirurgie ou Collège Saint-Côme, enfin à quelques médecins ou savants ayant des connaissances bien précises en certains domaines. L'attribution d'un local fut aussi envisagée. Dans l'immédiat, on décida d'utiliser les bâtiments de l'ancienne Université de médecine mais très rapidement le transfert dans l'ancien évêché fut décidé comme il sera précisé plus loin. Le Jardin des plantes, un instant oublié, fut annexé à l'École le 13 pluviose an III.

Tout était donc prévu pour que la nouvelle École prit un bon départ. Son inauguration officielle eut lieu le 5 pluviose an III. Le pro-

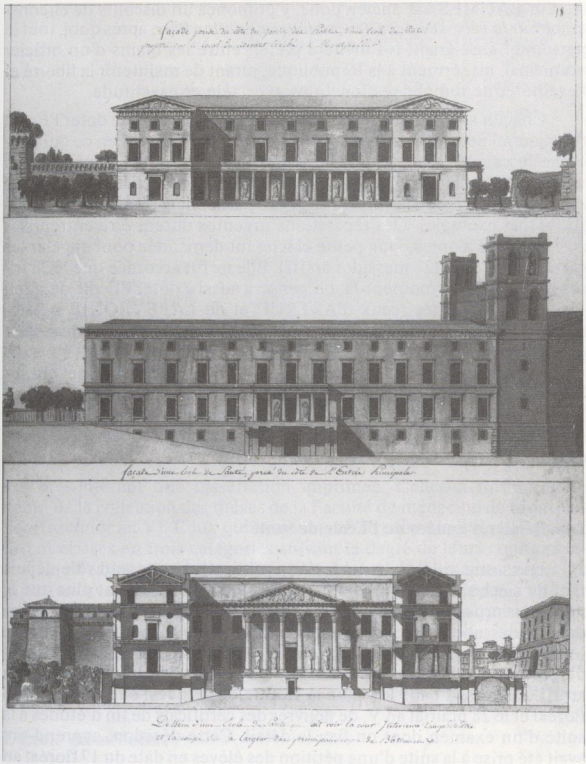

Fig. 10. Projet de construction pour la nouvelle École de santé de Montpellier. Aquarelle. Ce projet visait à raser complètement le monastère Saint-Benoît et Saint-Germain. Il représente en haut la façade prévue le long de l'actuel boulevard Henri IV avec, à gauche, la tour des pins ; au milieu, la façade donnant sur la rue de l'École de médecine avec à droite, la cathédrale Saint-Pierre ; en bas, l'entrée de l'amphithéâtre donnant sur la cour intérieure. L'amphithéâtre se serait trouvé adossé à la cathédrale. Le plan correspondant à ce projet a été reproduit en couleur par Gaston GIRAUD dans son ouvrage sur *L'École de médecine de Montpellier à travers les âges* (Avignon, Aubanel, 1959 et 1965 ; planche IV). Collection de l'auteur.

fesseur BAUMES, un ancien donc, y prononça un discours de circonstance *Sur la nécessité des sciences dans une nation libre*, après quoi, tout le personnel enseignant fut invité à prêter, entre les mains d'un officier municipal, un serment à la République, jurant de maintenir la liberté et l'égalité et de remplir ses fonctions avec zèle et exactitude.

Chacun se mit aussitôt au travail. On se préoccupa de doter l'École du matériel nécessaire pour l'enseignement, notamment en ce qui concerne le cabinet d'anatomie prévu dans cet ensemble. Pour cela, on rechercha ce qui pouvait subsister des anciennes collections de la *Société royale des sciences* de la ville ou chez des particuliers (fonds de feu JOUBERT par exemple). Des réparations urgentes durent être entreprises au Jardin des plantes. Une petite cloche fut demandée pour appeler les élèves aux leçons (28 messidor an III). Elle ne fut accordée que le 28 frimaire an IV. A ce moment-là, on pensera aussi à doter l'École de quelques anciens bustes (ceux d'ASTRUC et de LAPEYRONIE notamment). On avait aussi envisagé d'utiliser les boiseries de l'amphithéâtre du Collège Saint-Côme mais il ne semble pas que ce projet ait été suivi d'effet. Enfin, comme on le verra plus loin, l'École jettera son dévolu sur la bibliothèque de l'Hôtel-Dieu Saint-Eloi due au don généreux d'Henri HAGUENOT. Ce transfert sera décidé et rapidement réalisé. Nous verrons plus loin comment le nouvel enseignement fut organisé dans le détail.

Les premières années de l'École de santé :

Dans une ville où la médecine avait joué un si grand rôle depuis tant de siècles, le passé n'était pas facile à oublier d'autant plus que le nouveau corps professoral y avait de nombreux représentants. Les maladresses des nouvelles lois furent rapidement soulignées et l'École de Montpellier, encouragée par ses nombreux amis parisiens, prit bientôt d'heureuses initiatives. C'est ainsi qu'invoquant l'arrêté du 18 ventose an III qui laissait dans le vague la clôture des études, elle décida, le 28 floréal et le 28 prairial an V, de délivrer des certificats de fin d'études à la suite d'un examen dont on fixa le détail. Cette décision, apprend-on, avait été prise à la suite d'une pétition des élèves en date du 17 floréal an V. Toutefois, si un registre d'examens fut ouvert, seuls ceux qui désiraient avoir ce certificat s'y firent inscrire. Cette décision connut un succès d'autant plus vif qu'elle prévoyait, pour terminer, une discussion sur une matière traitée par l'élève, à son choix, dans une thèse, dit-on, manuscrite ou imprimée dont un exemplaire serait remis aux professeurs la veille de la soutenance qui serait publique. Paris laissa faire, se contentant de dire qu'elle considérait cette mesure comme provisoire (lettre du 18 messidor an V). A la suite de cette innovation, quinze élè-

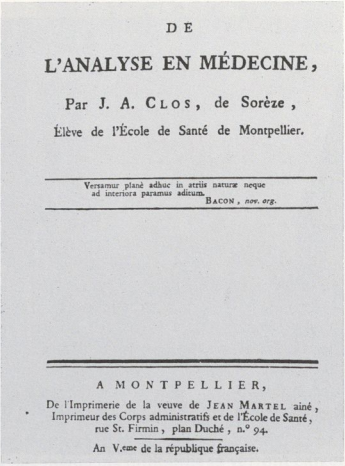

DE

L'ANALYSE EN MÉDECINE,

Par J. A. CLOS, de Sorèze,

Élève de l'École de Santé de Montpellier.

Versamur planè adhuc in atriis naturæ neque ad interiora paramus aditum.
BACON, *nov. org.*

A MONTPELLIER,

De l'Imprimerie de la veuve de JEAN MARTEL ainé, Imprimeur des Corps administratifs et de l'École de Santé, rue St. Firmin, plan Duché, n.° 94.

An V.ème de la république française.

Fig. 11. La première "thèse" de médecine. Elle fut soutenue par Jean-Antoine CLOS, de Sorrèze (Tarn) en l'an V, c'est-à-dire avant que les thèses aient été officiellement rétablies. Collection des thèses de la Faculté de médecine de Montpellier.

ves présentèrent une dissertation imprimée. Celles-ci formeront le début de la collection des thèses de la Faculté de médecine de Montpellier (fructidor an V). Ceux qui avaient préféré suivre la filière officielle, furent classés en trois catégories suivant le degré de leurs connaissances. En effet, les besoins de plus en plus urgents de l'armée en médecins militaires avaient fait que les plus instruits avaient été appelés à servir sans attendre la fin de la scolarité de trois ans. On avait aussitôt fait appel, naturellement, à des remplaçants pour combler les vides mais aussi pour remplacer ceux qui s'étaient absentés illégalement sans esprit de retour.

L'École de médecine :

Si l'armée avait eu un besoin urgent de médecins, la population civile commençait à en manquer à son tour. En outre, un certain nombre de vocations médicales se faisait jour parmi les jeunes qui n'avaient pas été retenus par le district ou encore parmi les chirurgiens de l'Ancien Régime. Beaucoup d'élèves civils vinrent alors frapper à la porte de l'École qui n'osa pas leur en refuser l'entrée. Ces élèves d'un nouveau genre furent admis à suivre les mêmes leçons que les autres et à subir les mêmes examens. Ce phénomène se produisit aussi à Paris et à Stras-

Fig. 12. La nouvelle École de médecine, ci-devant évêché de Montpellier, ci-devant monastère fondé par URBAIN V en 1364. Une des tours de la chapelle, devenue cathédrale en 1536, avait été détruite durant les guerres de religion. Elle ne sera reconstruite qu'à la fin du XIXe siècle. La façade du monastère n'est pas uniforme, les évêques n'ayant pas percé les fenêtres proches de la cathédrale. La rue est encore fermée sur la gauche par le rempart dont le chemin de ronde permettait à l'évêque de se rendre à un petit jardin suspendu non visible sur cette gravure dont il reste quelques parties donnant sur l'actuelle rue Béchamp. Dessin de Jean-Marie AMELIN.

bourg. Les pouvoirs publics finirent par comprendre qu'il était nécessaire d'assurer la santé de tous les Français. L'École de santé fut alors transformée en *École de médecine* par la loi du 19 nivose an XI. Aussitôt après, le doctorat en médecine fut rétabli (arrêté du 20 prairial an XI) mais, en même temps, une quatrième année d'études était décidée sauf pour les officiers de santé qui désiraient continuer à servir aux armées en cette qualité. Ainsi apparut le clivage comprenant les docteurs en médecine qui appartiendront à la première classe et les officiers de santé qui appartiendront à la seconde. Ce clivage ira s'accentuant par le fait que seules les villes eurent des docteurs en médecine. Les villages, faute de médecins en nombre suffisant, devront se contenter d'officiers de santé civils, à la formation essentiellement pratique, choisis par un jury départemental pour un lieu bien déterminé. En cas de maladies graves, ces officiers de santé devront faire appel au médecin de la ville la plus proche mais les urgences ne permettaient que rarement de satisfaire à

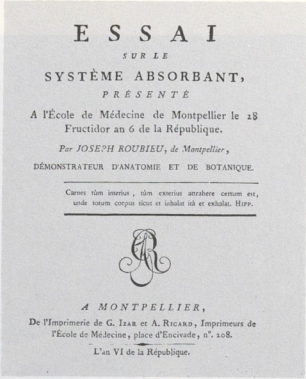

ESSAI

SUR LE

SYSTÈME ABSORBANT,

PRÉSENTÉ

A l'École de Médecine de Montpellier le 28 Fructidor an 6 de la République.

Par JOSEPH ROUBIEU, de Montpellier,

DÉMONSTRATEUR D'ANATOMIE ET DE BOTANIQUE.

Carnes tùm interius, tùm exterius attrahere certum est, unde totum corpus sicut et inhalat ità et exhalat. HIPP.

A MONTPELLIER,

De l'Imprimerie de G. IZAR et A. RICARD, Imprimeurs de l'Ecole de Médecine, place d'Encivade, n°. 208.

L'an VI de la République.

Fig. 13. Thèse de Joseph ROUBIEU présentée le 28 fructidor an VI alors que l'École de santé est devenue École de médecine. Collection des thèses de la Faculté de médecine de Montpellier.

cette obligation. En ce qui concerne l'armée, disons que le recrutement par les trois écoles s'avéra vite insuffisant. On dut faire appel à des "commissionnés" de moins en moins instruits malgré l'ouverture d'hôpitaux amphithéâtres destinés à pallier cette carence. Cependant, pour accéder aux grades supérieurs, les médecins militaires se verront exiger un doctorat en médecine par l'arrêté du 9 frimaire an XII.

Poursuivant sur sa lancée, l'École de Montpellier rétablit le port du costume professoral dans les cours et aux examens. Paris confirma cette décision le 20 brumaire an XII. Le costume fut ainsi officiellement porté pour la première fois le 20 germinal an XII lors de l'inauguration du nouvel amphithéâtre. C'est que les bâtiments épiscopaux n'offraient pas un espace suffisant pour y loger tous les élèves. La construction d'un amphithéâtre d'anatomie avait été envisagée et finalement arrêtée. La pose de la première pierre avait eu lieu le 7 ventose an XI.

Non loin de là, le Jardin des plantes verra la reconstruction de son ancienne Intendance en 1804 aux frais de l'École, ainsi que la construction d'une orangerie.

La loi du 19 ventose an XI amena quelques modifications importantes dans les chaires dont le nombre augmenta mais les postes de professeurs adjoints furent supprimés définitivement.

En ce qui concerne les étudiants, des prix furent institués pour récompenser les meilleurs élèves (12 décembre 1806). Nous en reparlerons plus loin.

Désormais, l'École de santé va progressivement s'effacer devant l'École de médecine. Après la chute du Premier Empire, il n'en sera plus question mais le problème posé par les officiers de santé restera entier

Fig. 14. Charles-Louis DUMAS (1765-1813), second directeur de l'École de médecine, premier doyen de la Faculté de médecine et premier recteur de l'Académie de Montpellier. Toile de la Faculté de médecine de Montpellier.

tout au long du XIXe siècle tant en ce qui concerne les campagnes que le service de santé des armées. Pour ce dernier cependant, il trouvera enfin sa solution dans le décret du 12 juin 1856 qui créera une véritable École de santé militaire dont les études seront néanmoins les mêmes que pour les élèves civils mais la ville choisie comme siège de cette nouvelle École sera Strasbourg.

L'école de médecine de Montpellier, en attendant, poursuivait sa marche ascendante. Elle était déjà mûre pour une promotion supérieure. Celle-ci verra le jour en 1808 lors de la création de l'Université impériale qui en fera une des trois Facultés de médecine françaises.

La Faculté de médecine :

Le 17 mars 1808 est une grande date dans l'histoire médicale montpelliéraine car elle marque la fondation de l'Université impériale dont l'armature persistera jusqu'à nos jours. Les trois Écoles de médecine existantes sur le sol français sont alors érigées en Facultés de médecine et leurs directeurs respectifs porteront le titre de doyen. En même temps, par ce décret, est rétabli le concours pour les chaires professorales alors que la Révolution l'avait supprimé. A part cela, le corps professoral ne connut aucun changement ni dans sa composition ni dans son enseignement. Il dut simplement prêter serment au nouveau régime. Par contre, le doyen, Charles-Louis DUMAS, ayant été choisi comme recteur de la nouvelle Académie de Montpellier, il se trouva de cumuler ces deux fonctions. Le siège de l'Académie fut installé à la Faculté de médecine même où le doyen avait, de par ses fonctions, un logement aménagé.

Le Premier Empire fut une période de calme pour la Faculté qui ne fut même pas troublée par l'ouverture des concours. Par contre, la chute de l'Empire réveillera de vieilles rancœurs qui se feront jour avec l'avènement de la Restauration. L'épisode des Cent-jours fut cependant marqué par une certaine confusion due au fait que le recteur, DE BONALD, successeur de DUMAS décédé en 1813, n'avait été nommé que provisoirement par le Grand Maître. Son avenir n'était donc pas assuré. Or la chute de Napoléon retarda la nomination de son successeur, DE CANDOLLE, professeur de botanique à la Faculté de médecine de Montpellier dont la promotion était attendue et souhaitée par l'Université tout entière ainsi que par l'évêque de Montpellier bien que DE CANDOLLE ait ouvertement pratiqué la religion protestante. Finalement, DE CANDOLLE ayant adressé une lettre officielle de candidature au gouvernement de Louis XVIII, il vit sa demande accordée par le Gouvernement des Cent-jours ! Entre temps, le 7 juin 1814, la Faculté avait assisté à un

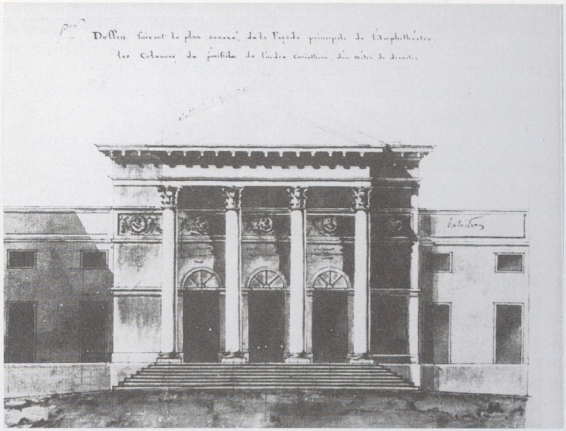

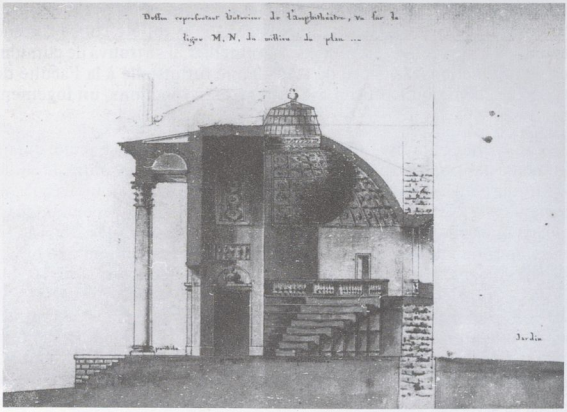

Fig. 15. Projet d'amphithéâtre d'anatomie. Façade et coupe. Archives départementales de l'Hérault : Série S, bâtiments civils, an IX.

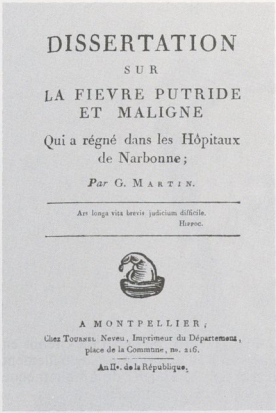

DISSERTATION

SUR

LA FIEVRE PUTRIDE ET MALIGNE

Qui a régné dans les Hôpitaux de Narbonne;

Par G. MARTIN.

Ars longa vita brevis judicium difficile.
Hippoc.

A MONTPELLIER,
Chez TOURNEL Neveu, Imprimeur du Département, place de la Commune, n°. 216.
An IIe. de la République.

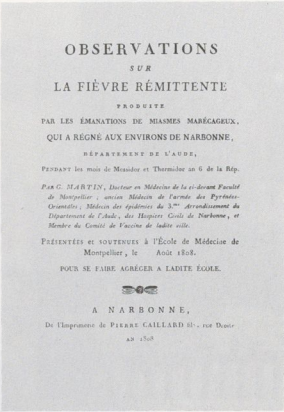

OBSERVATIONS

SUR

LA FIÈVRE RÉMITTENTE

PRODUITE

PAR LES ÉMANATIONS DE MIASMES MARÉCAGEUX,

QUI A RÉGNÉ AUX ENVIRONS DE NARBONNE,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE,

PENDANT les mois de Messidor et Thermidor an 6 de la Rép.

Par G. MARTIN, Docteur en Médecine de la ci-devant Faculté de Montpellier; ancien Médecin de l'armée des Pyrénées-Orientales; Médecin des épidémies du 3me. arrondissement du Département de l'Aude; des Hospices Civils de Narbonne, et Membre du Comité de l'ancienne de ladite ville.

PRÉSENTÉES et SOUTENUES à l'École de Médecine de Montpellier, le Août 1808.

POUR SE FAIRE AGRÉGER A LADITE ÉCOLE.

A NARBONNE,

De l'Imprimerie de PIERRE CAILLARD fils, rue Droite

AN 1808

Fig. 16. Les deux thèses de Guillaume MARTIN soutenues, l'une en l'an II pendant la période intérimaire de 1792 à 1794 et l'autre la confirmant sous forme de tribut académique en 1808, ce qui explique que l'auteur porte déjà le titre de docteur en médecine.

service funèbre à la mémoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Ce n'est toutefois qu'avec l'avènement de la seconde Restauration que les choses iront s'aggravant.

En attendant, le Jardin des plantes avait grandement profité du passage de DE CANDOLLE dans sa chaire. On lui doit en effet l'aménagement d'une nouvelle distribution d'eau à partir d'un bassin supérieur ainsi que le classement des plantes amorcé par son prédécesseur. Sa contribution la plus spectaculaire à l'histoire du Jardin sera néanmoins l'acquisition, en 1809, de la propriété ITIER qui le dotera d'une surface considérable.

Sous la Restauration :

Le retour des Bourbon déchaînera des règlements de compte longtemps contenus. Ils seront naturellement d'origine politique. On en parlera plus longuement par la suite. Leur répercussion sur la vie propre de la Faculté sera grande puisque l'affaire du théâtre municipal entraînera la cassation définitive du professeur PRUNELLE alors que le professeur J.L.V. BROUSSONNET sera destitué de ses fonctions de doyen pour

Fig. 17. Buste de LOUIS XV remis en place sous la Restauration, actuellement dans la salle BARTHEZ de la bibliothèque de la Faculté de médecine.

n'avoir pas voulu intervenir dans une affaire qui ne s'était pas déroulée dans son École. A la base de tout cela, il y avait eu un chahut d'étudiants lors d'un spectacle dont malheureusement l'auteur n'était autre que le préfet de l'Hérault : Hippolyte CREUZÉ DE LESSER. Ce ne fut là en réalité qu'un prétexte pour éliminer un professeur qui avait eu les sympathies du régime napoléonien.

Plus grave sera la décision de supprimer les concours, l'esprit des professeurs montpelliérains ayant été jugé par trop séditieux par Paris. Cette décision entraînera une succession de nominations professorales décidées unilatéralement par le ministre, sans que Montpellier ait été consulté ! Précisons quand même que le Gouvernement ne précipitera pas les choses et que ces nominations n'auront lieu qu'à l'occasion d'un décès ou d'un départ à la retraite. Cette animosité de Paris à l'égard de Montpellier était due aussi au fait que la doctrine médicale montpelliéraine, qui pourtant aurait dû connaître les faveurs du pouvoir royal, s'opposait radicalement à celle professée par la Faculté de médecine de Paris bien placée en haut lieu pour faire entendre sa voix. On verra par ailleurs que ces manœuvres n'auront pas les succès excomptés. Disons que ce climat hostile évident sous Louis XVIII s'atténuera grande-

Fig. 18. Augustin-Pyramus DE CANDOLLE (1778-1841), un instant recteur de l'Académie de Montpellier lors de l'avènement de LOUIS XVIII. Dessin de Bonaventure LAURENS.

ment sous Charles X qui finira par choisir les nouveaux professeurs sur une liste présentée par la Faculté de Montpellier. Il faut quand même souligner que le règne de Louis XVIII avait vu le nombre des chaires passer de 12 à 14.

Bien qu'étrangère à la médecine proprement dite, la question soulevée par le Rectorat n'en aura pas moins quelques retentissements dans l'École car DE CANDOLLE, jalousé par certains, devra finalement abandonner son poste de Recteur sans qu'on n'ait jamais eu à lui reprocher quoi que ce soit. Le Gouvernement lui gardera d'ailleurs son estime en le nommant doyen de la Faculté des sciences, poste qui venait d'être libéré par le départ volontaire de Daniel ENCONTRE. Le climat créé par ces troubles finira quand même par retentir sur l'état d'esprit de DE CANDOLLE qui prendra la décision de quitter définitivement Montpellier pour regagner Genève, sa ville natale. Après cet épisode, le Gouvernement ne choisira plus les Recteurs parmi les professeurs de la Faculté de médecine. Seul BOUISSON échappera à la règle mais bien plus tard, de 1873 à 1876.

LES RECTEURS DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER SOUS L'EMPIRE ET SOUS LA RESTAURATION

DUMAS Charles-Louis	24 août 1809
DE BONALD Victor	11 février 1813
DE CANDOLLE Augustin-Pyramus	27 mai 1815
DE BONALD Victor	7 juillet 1815
BLANQUET DU CAYLA Charles-Dominique	29 août 1815
DE BONALD Victor	14 novembre 1822
GERGONNE Joseph-Diez	23 août 1830
etc.	1844

La Restauration sera encore marquée par une importante décision prise sur le plan national : l'institution des professeurs agrégés. En ce qui concerne Montpellier, il s'agira de l'ordonnance du 12 octobre 1824 portant sur la " réformation de la Faculté ". Quatorze postes de professeurs agrégés seront créés et pourvus directement par le ministre mais le concours sera établi quand il s'agira de pourvoir à leur remplacement et ils seront nombreux ! Ces agrégés n'étaient, en effet, nommés que pour un temps limité, douze ans au maximum, après quoi ils cessaient toute acti-

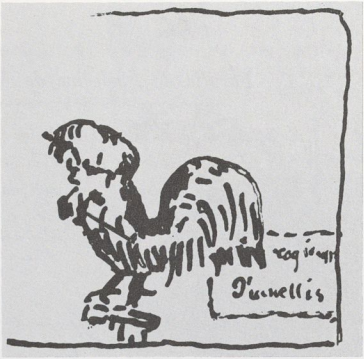

Fig. 19. Caricature du professeur PRUNELLE (1777-1853).

vité universitaire sauf s'ils étaient rappelés en exercice lorsqu'on avait trop de cours à assurer. Retenons ici le fait que ces concours seront organisés sur le plan local, à Montpellier même, avec un jury montpelliérain. Cette innovation se maintiendra ainsi jusqu'à l'avènement de la Troisième République.

Sous la Monarchie de juillet :

L'arrivée de Louis-Philippe sur le trône de France ne sera pas marquée par des bouleversements dans la vie de l'École, chaque professeur ayant été maintenu à sa place. Par contre, prenant le contre-pied de ses prédécesseurs, Louis-Philippe rétablira les concours professoraux à partir de 1834. Les disputes prendront alors d'autant plus d'importance que l'agrégation ne sera nullement considérée comme le marche-pied du professorat. Les concours en effet seront ouverts à tous, agrégés ou simples docteurs, sans que les résultats aient marqué des préférences réelles pour les premiers. Durant ce nouveau régime, le nombre des chaires passera de 14 à 17.

Il faudra attendre les dernières années de la Monarchie de juillet pour trouver un événement à relater : la cassation du doyen Jacques-Etienne BÉRARD en 1846. Quelques mots malheureux prononcés publiquement dans une arène politique auraient choqué les responsables de l'Académie qui prirent arbitrairement la décision de le destituer

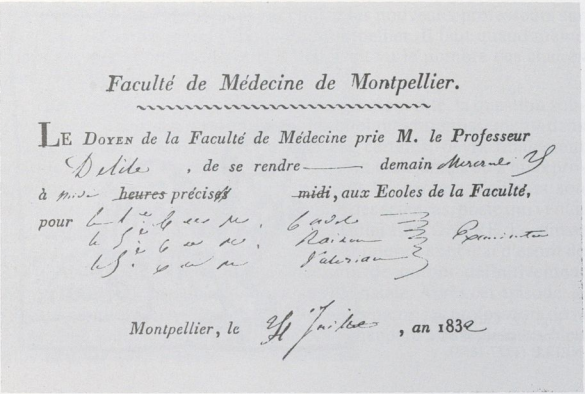

Faculté de Médecine de Montpellier.

LE DOYEN *de la Faculté de Médecine prie* **M.** *le Professeur* Delile, *de se rendre* demain Mercredi 25 *à* neuf *heures précises* *midi, aux Ecoles de la Faculté, pour* 6 à 7 heures du soir. Gaude — 6 à 7 heures du soir. Raisin — Examinateur — 7 à 8 heures du soir. Valerian

Montpellier, le 24 Juillet *, an* 1832

Fig. 20. Billet de convocation envoyé par le doyen de la Faculté de médecine (J.M. DUBRUEIL) aux professeurs de cette Faculté (24 juillet 1832).

de ses fonctions décanales mais l'avènement de la Seconde République réparera rapidement ce préjudice, dès 1849. BÉRARD, redevenu doyen, restera en fonction jusqu'en 1868.

Sous la Seconde République :

Contrairement à certaines époques précédentes, l'instauration de la Seconde République n'aura aucun effet sur la vie de la Faculté, bien que plusieurs concours s'y soient déroulés. Tout juste demandera-t-on aux professeurs leur adhésion au nouveau régime le 13 mars 1848 et la Faculté décidera de vaquer le 2 janvier 1849 lors de l'élection du nouveau président de la République.

C'est cependant au cours de cette période que seront construits les nouveaux bâtiments sur l'emplacement des remparts, le long de l'actuel boulevard Henri IV, ainsi que le couloir intérieur les reliant à la cour claustrale moyennant un escalier à double révolution, tout cela sous le décanat de J.E. BÉRARD. Par contre, aucune augmentation du nombre des chaires ne surviendra.

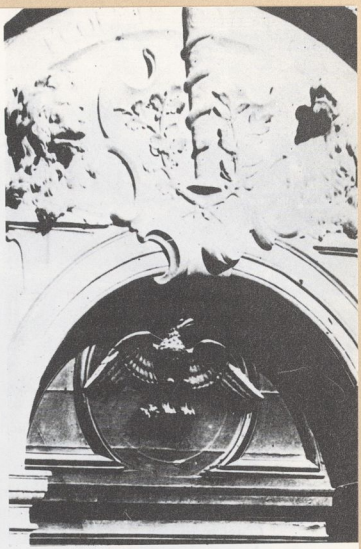

Fig. 21. Le porche de la Faculté de médecine avec l'aigle impériale, d'après une vieille photographie.

Sous le Second Empire :

L'avènement du Second Empire sera davantage marqué dans la vie de la Faculté. Bien entendu, professeurs, agrégés et fonctionnaires devront prêter serment une fois de plus, au mois de février 1853 mais, dès le 21 novembre 1852, l'École avait cru bon de désigner une commission chargée de se rendre à Paris pour y féliciter le nouvel Empereur. Y prirent part : J.E. BÉRARD, Emile RENÉ, MARTINS, ALQUIÉ et DUPRÉ.

Ces marques d'allégence n'empêchèrent pas Napoléon III de décider la suppression des concours professoraux. Une chaire ayant été déclarée vacante en 1853, le ministre demanda à la Faculté de médecine de lui présenter une liste de deux noms. Il en sera de même pour les suivantes vacances. Par contre, l'agrégation ne débouchant sur rien, le principe du concours sera maintenu et toujours sur le plan local. Quant au nombre de chaires, il sera peu modifié, passant seulement de 17 à 18.

Fig. 22. Vue de Montpellier. Dessin de Bonaventure LAURENS.

A noter, dans un autre domaine, la construction d'un pavillon anatomique dont l'École, depuis longtemps, avait le plus grand besoin. C'est le doyen BOUISSON qui en sera l'artisan. De son côté, le Jardin des plantes atteindra à son maximum de surface avec l'acquisition du terrain BONARD en 1858 grâce à Charles MARTINS. Sur cet emplacement, ce professeur édifiera une nouvelle serre chaude en 1861, un bassin pour les plantes aquatiques en 1878 et, l'année suivante, un petit observatoire pour les besoins de la Faculté des sciences.

L'avènement de la Troisième République :

L'instauration de la Troisième République n'a pas laissé de traces dans les registres de l'École. Le désastre de Sedan doit en être la cause. En tout cas, nous ne voyons pas mentionné non plus de prestation de serment. La vie va donc continuer comme par le passé, rien n'ayant été changé dans le corps professoral. Le doyen en place, BOUISSON, poursuivra donc sa tâche bénéfique sans connaître le moindre ennui mais les concours professoraux ne seront toujours pas rétablis.

Un changement important surviendra pourtant en 1874 en ce qui concerne le concours d'agrégation qui, tout en étant maintenu, devra désormais se dérouler à Paris. Le premier d'entre eux y sera ouvert le 5 juin mais pour l'ensemble des trois Facultés françaises : Paris, Montpellier et Nancy qui remplaçait Strasbourg. Cette décision, si elle n'influera pas sur l'issue des épreuves, marquera néanmoins la fin de l'autonomie de la Faculté, autonomie dont elle était très jalouse. C'est un premier

Fig. 23. Composition représentant quatre des professeurs enseignant lors de l'avènement de la Restauration : Jean-Baptiste-Thimotée BAUMES (1756-1828), Joseph FAGES (1774-1824), Jacques-Matthieu DELPECH (1777-1832) et Joseph-Frédéric BERARD (1789-1828). Gravure.

pas vers la centralisation. Montpellier y perdra de sa personnalité. La création, peu après, des nouvelles Facultés mixtes de médecine et de pharmacie à Bordeaux en 1874, à Lille en 1875, à Lyon en 1877 et enfin à Toulouse en 1891 ne fera qu'aggraver la chose. C'est donc là un véritable tournant dans la vie de l'École montpelliéraine. C'est pourquoi nous avons décidé d'arrêter là l'histoire de cette nouvelle période.

Les chaires :

Dès sa création, l'École fut dotée de neuf chaires. A huit d'entre elles, était attaché un adjoint. Ceux-ci disparaitront en 1803 alors que certaines chaires seront dédoublées.

Les textes officiels donnent la liste de ces premières chaires avec leur appellation :

1 – Anatomie et physiologie ;
2 – Chimie médicale et animale appliquée aux arts et à la pharmacie ;
3 – Botanique et matière médicale ;
4 – Pathologie, nosologie et météorologie ;
5 – Chirurgie opérante et cas rares ;
6 – Clinique d'après l'observation et la constitution ;
7 – Clinique externe ;
8 – Accouchements et gynécologie ;
9 – Médecine légale.

A cet ensemble, il était ajouté des démonstrations de drogues par le conservateur, la doctrine d'HIPPOCRATE dans le traitement des maladies aiguës par le professeur de clinique interne et un cours de bibliographie médicale par le professeur d'anatomie.

On voit aussitôt quelles étaient les orientations nouvelles données à l'enseignement. Il y a tout d'abord une union complète entre la médecine et la chirurgie. Pour cette dernière, il sera d'ailleurs fait appel à des professeurs du Collège Saint-Côme. Il y a aussi l'institution d'un véritable enseignement clinique au lit du malade, tant interne qu'externe. Il se déroulera à l'hôpital Saint-Eloi provisoirement baptisé *hospice d'humanité*. Enfin, certaines matières qui, autrefois, étaient enseignées sans faire l'objet d'une chaire, seront désormais citées au grand jour comme la physiologie et la médecine légale.

Il faut encore signaler l'apparition, à une date inconnue, d'un enseignement clinique de perfectionnement. A Paris, on y réunissait les cas rares ou intéressants pour l'instruction de tous, y compris des docteurs. Il dut voir le jour à Montpellier assez rapidement mais ce n'est que le 17 septembre 1808 que Charles-Louis DUMAS sera officiellement

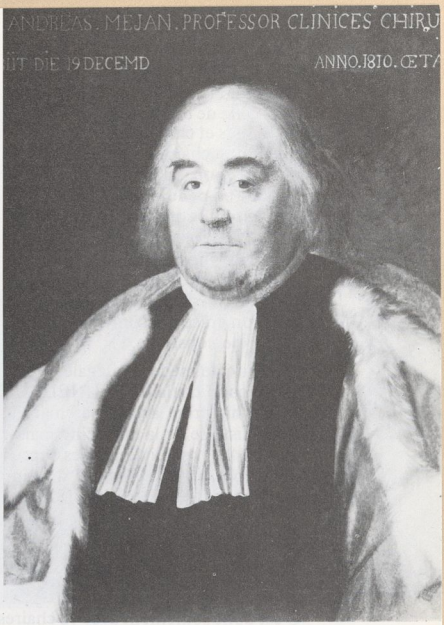

Fig. 24. André MÉJAN (1748-1810), ancien professeur du Collège royal de chirurgie devenu professeur dans la nouvelle École de médecine. Toile de la Faculté de médecine de Montpellier.

nommé dans cette nouvelle chaire. Malheureusement, il n'en sera plus fait mention par la suite. En même temps, on demandait à BAUMES et à POUTINGON de le seconder. Ce même texte désigne aussi VIGAROUS et BERTHE pour seconder SENEAUX à l'École d'accouchement. Il ne semble pas que cette chaire ait survécu à son premier titulaire.

Nous verrons plus loin ce que devinrent les professeurs adjoints. Pour les professeurs titulaires, leurs chaires ne connaîtront pas de modifications tant que durera l'École de santé. Mentionnons simplement ici l'apparition éphémère d'une chaire d'histoire naturelle médicale pour DRAPARNAUD en 1802, chaire dont il sera dépossédé et qui disparaîtra en 1803.

La loi du 19 ventose an XI va provoquer de profondes modifications. Outre la disparition des ajoints, certaines chaires vont se trouver dédoublées, celle de botanique et de matière médicale, celle de clinique

interne et celle de clinique externe. Les appellations de chaires de cliniques médicales et chirurgicales n'apparaîtront que bien plus tard. Enfin, il sera créé une chaire dite : institut de médecine et hygiène. Par cette appellation, dit-on, on désirait innover afin d'embrasser l'homme sain et malade pour en déduire des idées générales permettant de préciser les conceptions philosophiques de l'École. L'institut de médecine disparaîtra en 1824. Seule l'hygiène continuera à être enseignée. L'idée d'un enseignement philosophique médical ne sera reprise qu'en 1838 mais sous une autre appellation, celle de pathologie et thérapeutique générales. C'est RISUEÑO D'AMADOR, le premier occupant, qui provoquera cette création grâce à ses interventions personnelles à Paris sans que la Faculté ait été consultée.

La chaire de médecine légale vit son appellation modifiée en 1807 avec son second titulaire, PRUNELLE. Celui-ci était un érudit bibliophile et un historien averti. Sa chaire prit alors le nom de médecine légale et d'histoire de la médecine mais c'était là une initiative personnelle qui ne fut pas suivie par ses successeurs après 1819. L'enseignement médico-historique persistera néanmoins mais il sera alors confié au bibliothécaire de la Faculté (1820).

Enfin, cette même année 1807 verra une éclipse de la chaire d'accouchements pour des raisons très mystérieuses auxquelles la personnalité et l'humeur de son titulaire, SENEAUX, ne seront pas étrangères. Elle ne reverra le jour qu'en 1824.

C'est donc seulement avec 12 chaires que fonctionnera la nouvelle Faculté de médecine. Il faudra attendre la Restauration, en 1822, pour qu'apparaisse une treizième chaire dite de pharmacie à la fois pour satisfaire son nouveau titulaire, DUPORTAL, et pour seconder le titulaire de la chaire de chimie médicale, VIRENQUE, bien vieux. Aussi, lorsque ce dernier prendra sa retraite en 1824, DUPORTAL lui succédera-t-il et la chaire de pharmacie disparaîtra aussitôt. La chaire de chimie médicale ajoutera alors à son titre celui de pharmacie.

On a dit plus haut que la chaire d'accouchements fut régénérée cette même année 1824. C'est aussi à ce moment-là que la chaire d'anatomie et de physiologie va se décomposer en ses deux éléments : l'anatomie et la physiologie. Le total des chaires sera ainsi porté à 14.

Des influences personnelles devaient amener le Gouvernement à créer une chaire dite de chimie et toxicologie en faveur de Jacques-Etienne BÉRARD, en 1834, c'est-à-dire sous la Monarchie de juillet. Cette chaire qui, manifestement, faisait double emploi avec celle de chimie médicale, sera convertie, au départ de BÉRARD, en 1868, en chaire de physique médicale beaucoup plus nécessaire à l'École. Quant à la toxicologie, elle sera désormais rattachée à la chaire de médecine légale.

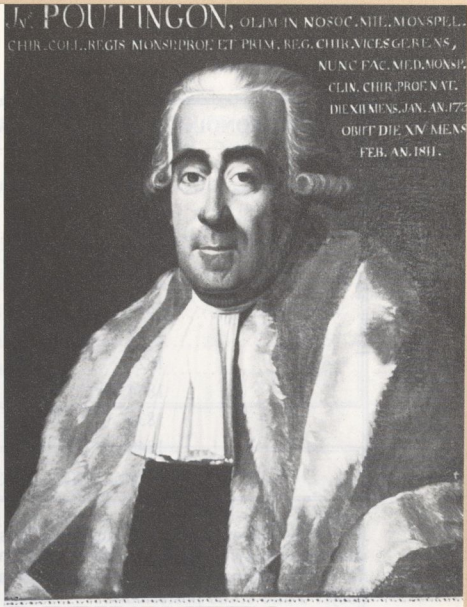

Fig. 25. Jean POUTINGON (1737-1811), ancien professeur du Collège royal de chirurgie devenu professeur dans la nouvelle École de médecine. Toile de la Faculté de médecine de Montpellier.

C'est cette même année 1824, si souvent citée, que la chaire de chirurgie opérante et cas rares prendra le titre de chaire de pathologie chirurgicale, opérations et appareils. Enfin, l'année 1838 verra apparaître, comme nous l'avons dit précédemment, la création de la chaire de pathologie et thérapeutique générales. La Faculté avait donc 16 chaires à ce moment-là mais cette même année 1838 verra la chaire de pathologie chirurgicale, opération et appareils scindée en deux chaires distinctes, une d'opérations et appareils, l'autre de pathologie chirurgicale. Cette dernière ne recevra un titulaire qu'en 1840, ce qui portera le nombre des chaires à 17.

Enfin, à l'extrémité de la période qui nous intéresse ici, en 1874, naîtra une chaire d'anatomie pathologique et histologie depuis longtemps désirée. La Faculté sera ainsi dotée de 18 chaires.

CHRONOLOGIE DES CRÉATIONS DE CHAIRES	
1794	9
1802	10
1803	13
1807	12
1808	13
1815	12
1822	13
1824	14
1834	15
1838	16
1840	17
1874	18

Nous verrons plus tard quel sera l'enseignement dispensé dans chacune de ces chaires. Donnons simplement ici la liste chronologique de leurs différents titulaires. Les nominations à ces postes feront aussi l'objet d'une étude postérieure.

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE (1794)

DUMAS Charles-Louis 1794
LORDAT Jacques 1813

dédoublée en

ANATOMIE (1824)

DUBRUEIL Joseph-Marie 1824
BENOIT Justin 1853
Paulet Vincent, etc. 1888

et

PHYSIOLOGIE (1824)

LORDAT Jacques 1824
ROUGET Charles-Marie-Benjamin 1860
Lannegrace Jean-Justinien, etc. 1884

CHIMIE MÉDICALE ET ANIMALE APPLIQUÉE AUX ARTS ET A LA PHARMACIE (1794)

CHAPTAL Jean-Antoine 1794

puis

CHIMIE MÉDICALE ET PHARMACIE (1803)

VIRENQUE Joseph-Guillaume 1803
DUPORTAL Antoine-Simon-Jude 1824
BÉCHAMP Pierre-Jacques-Antoine 1856
Engel Rodolphe-Charles, etc. 1877

BOTANIQUE ET MATIÈRE MÉDICALE (1794)

GOUAN Antoine 1794

dédoublée en

BOTANIQUE (1803)

BROUSSONNET Pierre-Marie-Auguste 1803
DE CANDOLLE Augustin-Pyramus 1808
RAFFENEAU-DELILE Alire 1819

puis en

BOTANIQUE ET HISTOIRE NATURELLE MÉDICALE (1851)

MARTINS Charles-Frédéric 1851
Planchon Jules-Emile, etc. 1881

et en

THERAPEUTIQUE ET MATIERE MEDICALE (1803)

BERTHE Jean-Nicolas 1803
ANGLADA Joseph-Luc-Baudile 1820
CAIZERGUES Fulcrand-César 1824
BÉRARD Frédéric-Joseph 1827

GOLFIN Prosper-Hippolyte 1828
COMBAL Paul-Matthieu 1863
FUSTER Joseph-Jean-Nicolas 1873
FONSSAGRIVES Jean-Baptiste 1876
Grasset Joseph, etc. 1881

PATHOLOGIE, NOSOLOGIE ET MÉTÉOROLOGIE (1794)

BAUMES Jean-Baptiste-Thimotée 1794

puis

PATHOLOGIE INTERNE ET MÉDICALE (1824)

BAUMES Jean-Baptiste-Thimotée 1824
RECH André-Pamphile-Hippolyte 1829
ANGLADA Raymond-Joseph-Charles 1853
CASTAN Paul-André-Alfred 1879
Carrieu Marius-Samuel-César, etc. 1888

CHIRURGIE OPÉRANTE ET CAS RARES (1794)

MONTABRÉ Antoine-Louis 1794
LORDAT Jacques 1811
FAGES Joseph 1814

puis

PATHOLOGIE CHIRURGICALE, OPÉRATIONS ET APPAREILS (1824)

CRUVEILHIER Jean 1824
DUGÈS Antoine-Louis 1825

dédoublée en

OPÉRATIONS ET APPAREILS (1838)

ESTOR Jean-Louis-Eugène 1838

COURTY Amédée-Hippolyte-Pierre 1856
MOUTET Jean-Frédéric 1866
BOUISSON Etienne-Frédéric 1869
Grynfeltt Joseph, etc. 1885

et

PATHOLOGIE EXTERNE (1838)

BOUISSON Etienne-Frédéric 1840
BOYER Antoine-Léon 1846
Chalot Jacques-Victor, etc. 1886

CLINIQUE D'APRÈS L'OBSERVATION ET LA CONSTITUTION (1794)

FOUQUET Henri 1794

dédoublée en

CLINIQUE INTERNE OU MÉDICALE N° 1 (1803)

LAFABRIE Pierre 1803
CAIZERGUES Fulcrand-César 1827
DUPRÉ Germain 1852
Grasset Joseph, etc. 1886

et

CLINIQUE INTERNE OU MÉDICALE N° 2 (1803)

BROUSSONNET Jean-Louis-Victor 1803
FUSTER Joseph-Jean-Nicolas 1849
COMBAL Paul-Matthieu 1873
CASTAN Paul-André-Alfred 1888
Carrieu Marius-Samuel-César, etc. 1892

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 28 NOVEMBRE 1988
SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE
AUBANEL, 7 PLACE
SAINT - PIERRE, EN
AVIGNON, DE PÈRE
EN FILS DEPUIS 1744

N° 14.0024. Dépôt légal : 4e trimestre 1988. I. 4206.

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XXe siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012.

Avec le soutien du

CNL Centre national du livre